

M. Albert Bécharde (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, . . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'honorable député désire-t-il invoquer le Règlement?

M. Bécharde: Ce n'est pas un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander à l'honorable député s'il me permet de lui poser une question.

M. Matte: A la fin de mon exposé, monsieur le président, je serais heureux de répondre à l'honorable député.

Je cite donc M. Castonguay, qui dit ceci:

L'an dernier et en 1970, a souligné M. Castonguay, lors des derniers amendements apportés par Ottawa à la Loi de la sécurité de la vieillesse, le principe de l'indexation avait été rejeté. On avait alors invoqué le fait que tout excédent devait être versé par la voie du supplément du revenu garanti.

Je m'explique mal, a-t-il poursuivi, et je ne comprends pas pourquoi, un an plus tard, on revient sur ce principe qui avait été adopté un an plus tôt en ce qui touche l'indexation de la pension de vieillesse.

• (1240)

Est-ce que M. Castonguay a raison? Monsieur le président, je ne le sais pas. Est-ce que, dans les entretiens qu'il a eus avec l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), il a vraiment été question de ces choses-là?

Monsieur le président, qu'est-ce qui empêche les deux paliers de gouvernement de s'entendre? On ne le sait pas. Chose sûre et certaine, c'est que cette augmentation très nécessaire, et que nous approuvons pleinement, crée une injustice envers ceux qui n'ont pas 65 ans et qui doivent se contenter de pitances.

On me dira, et avec raison, que c'est au gouvernement du Québec qu'il incombe de prendre ses responsabilités. Mais lorsque, par un amendement même à la Constitution, le gouvernement fédéral s'est emparé du domaine exclusivement provincial de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales, on a pallié—et je le concède—une faiblesse du gouvernement provincial de l'époque. Et chose étrange, cela se produit lorsque les deux gouvernements sont de la même couleur.

Monsieur le président, cette situation que le gouvernement fédéral a prise en main, en s'ingérant dans le domaine des pensions de sécurité de la vieillesse, devrait normalement relever des gouvernements provinciaux. Quand M. Castonguay parle d'intégration, cela se comprend, lorsqu'on sait que c'est le Québec seul qui doit se préoccuper de faire vivre ceux qui n'ont pas encore 65 ans et qui n'ont pas de revenu. Je ne dis pas que M. Castonguay possède la solution. Je dis que c'est nous qui la proposons depuis fort longtemps. Dernièrement encore, on a proposé ici même, à la Chambre, d'accorder à tous et à chacun un revenu minimum garanti qui ferait disparaître tous les programmes de bien-être social que doivent mettre en application chacune des provinces du Canada.

Au fait, garantir à tous et à chacun le minimum vital ne serait pas plus dispendieux que l'onéreuse et désastreuse application du régime de bien-être social actuel. Voilà la solution. Et lorsque nous aurons enfin compris qu'il faut changer les principes de base du système financier et économique, nous réglerons tous ces problèmes. En attendant de faire tous ces changements, il importe quand même de viser à une justice pour tout le monde, et nous sommes aux prises avec cette situation.

[M. Matte.]

Je blâme le gouvernement du Québec, en particulier, de ne pas prendre ses responsabilités. Je blâme les gouvernements précédents du Québec, qui n'ont pas pris leurs responsabilités. C'est de cette façon que le gouvernement fédéral a envahi beaucoup plus qu'il ne fallait le champ fiscal, et qu'il doit remettre ces sommes d'argent en empiétant sur des domaines qui devraient relever exclusivement des provinces. Mais je blâme le gouvernement provincial de ne pas prendre ses responsabilités.

On a vu, en 1960, le gouvernement dirigé par l'honorable Jean Lesage réclamer 100 p. 100 de l'impôt des particuliers et 100 p. 100 de l'impôt sur les successions. On a vu le gouvernement qui l'a succédé, celui de M. Daniel Johnson, répéter qu'il prendrait 100 p. 100 de l'impôt. Si le gouvernement du Québec mettait ce programme en application, je suis assuré que le gouvernement fédéral serait obligé de reculer.

On se souvient, par exemple, qu'en 1952, alors que le premier ministre du Québec, l'honorable Maurice Duplessis, a établi, pour la première fois, la taxe provinciale de 8 p. 100, le gouvernement d'Ottawa, sous la direction du très honorable Louis St-Laurent, réduisait l'impôt fédéral sur le revenu de 10 p. 100.

Je conseille donc au gouvernement du Québec, s'il veut régler ses problèmes, d'assumer ses responsabilités, et s'il a besoin de 100 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers, qu'il le prenne. A ce moment-là j'insisterai ici pour que le gouvernement fédéral diminue d'autant l'impôt fédéral sur le revenu. C'est de cette façon qu'on arrivera à satisfaire et à contenter tout le monde.

Mais je répète, monsieur le président, que le ministre devrait immédiatement songer à présenter deux petits amendements à son projet de loi, pour aider un grand nombre de familles. L'un serait bien simple: il viserait à consentir aux couples dont l'un des conjoints seulement a atteint 65 ans la pension de sécurité de la vieillesse. L'autre pourrait également être acceptable: au lieu d'avoir augmenté la pension jusqu'à \$285,—et l'on ne dit pas que c'est exorbitant—il aurait peut-être été préférable de réduire l'âge d'admissibilité à la pension à 60 ans et de la laisser à \$260 par mois.

Monsieur le président, il existe toujours de ces choses incompréhensibles. Des personnes âgées de 60 ans, comme le disait hier, le chef du Crédit social, paient-elles leur linge ou leurs aliments moins cher? Non. Elles les paient exactement le même prix. Nous réglerions un très grand problème en acceptant ces suggestions-là.

Si l'on analyse avec soin le budget, on se rend compte que les 300 ou 400 millions de dollars supplémentaires seront donnés d'une main et repris de l'autre, puisqu'on se trouve automatiquement à supprimer l'exemption d'impôt de 3 p. 100 que l'on avait consentie en octobre dernier. Voilà encore une façon de jeter de la poudre aux yeux. On semble bien vouloir augmenter les pensions de sécurité de la vieillesse, et même les allocations familiales, mais, par contre, on reprend cet argent grâce à l'impôt, puisqu'on a supprimé l'exemption de 3 p. 100.

Monsieur le président, si nous comptons ces 3 p. 100, nous arrivons à peu près aux montants qui ont été consentis en plus. C'est bel et bien donner d'une main et reprendre de l'autre.

Monsieur le président, tout ce que nous voulons, c'est que le plus grand nombre possible de citoyens canadiens vivent dans une honnête aisance, et nous considérons qu'aujourd'hui, alors qu'il est tellement difficile de trou-